

Bruxelles, le 6.6.2018
COM(2018) 438 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition du Parlement européen et du Conseil

**établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et abrogeant les règlements
(UE) n° 1316/2013 et (UE) n° 283/2014**

{SEC(2018) 292 final} - {SWD(2018) 312 final} - {SWD(2018) 313 final}

ANNEXE

PARTIE I – INDICATEURS

Le programme fera l'objet d'un suivi étroit sur la base d'une série d'indicateurs destinés à mesurer le degré de réalisation des objectifs généraux et spécifiques du programme et en vue de réduire les contraintes et les frais administratifs. À cette fin, des données seront collectées en ce qui concerne les indicateurs clés suivants:

Secteurs	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Transports	Réseaux efficaces et interconnectés et infrastructures pour une mobilité intelligente, durable, inclusive et répondant aux impératifs de sûreté et de sécurité	Nombre de tronçons transfrontaliers et de liaisons manquantes objet d'actions soutenues par le MIE (y compris actions relatives aux nœuds urbains, aux ports maritimes, aux ports intérieurs et aux terminaux rail-route du réseau central RTE-T)
		Nombre d'actions soutenues par le MIE contribuant à la numérisation du secteur des transports
		Nombre de points de ravitaillement en carburants alternatifs construits ou modernisés avec le soutien du MIE
		Nombre d'actions soutenues par le MIE contribuant à la sécurité du secteur des transports
	Adaptation aux exigences de mobilité militaire	Nombre de composants d'infrastructures de transport adaptés pour répondre aux exigences de mobilité militaire
Énergie	Contribution à l'interconnectivité et à l'intégration des marchés	Nombre d'actions soutenues par le MIE contribuant à la réalisation de projets d'interconnexion des réseaux des États membres et à la suppression des contraintes internes
	Sécurité de l'approvisionnement énergétique	Nombre d'actions soutenues par le MIE contribuant à la réalisation de projets visant à garantir la résilience du réseau de gaz
		Nombre d'actions soutenues par le MIE contribuant au déploiement de réseaux intelligents et numérisés et à l'augmentation de la capacité de stockage d'énergie
	Développement durable grâce à la décarbonation	Nombre d'actions soutenues par le MIE contribuant à la réalisation de projets renforçant la pénétration des énergies

		renouvelables dans les systèmes énergétiques
		Nombre d'actions soutenues par le MIE contribuant à la coopération transfrontalière dans le domaine des énergies renouvelables
Numérique	Contribution au déploiement d'infrastructures de connectivité numérique dans l'ensemble de l'Union européenne	Nouvelles connexions à des réseaux à très haute capacité pour les moteurs socio-économiques et connexions sans fil de très haute qualité pour les communautés locales
		Nombre d'actions soutenues par le MIE permettant la connectivité 5G sur les axes de transport
		Nombre d'actions soutenues par le MIE permettant le déploiement de nouvelles connexions à des réseaux à très haute capacité pour les ménages
		Nombre d'actions soutenues par le MIE contribuant à la numérisation des secteurs de l'énergie et des transports

PARTIE II – POURCENTAGES INDICATIFS POUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Les ressources budgétaires visées à l'article 4, paragraphe 2, points a) i) et ii), sont allouées comme suit:

- 60 % pour les actions énumérées à l'article 9, paragraphe 2, point a): «Actions relatives à des réseaux efficaces et interconnectés»;
- 40 % pour les actions énumérées à l'article 9, paragraphe 2, point b): «Actions relatives à la mobilité intelligente, durable, inclusive et répondant aux impératifs de sécurité et de sûreté».

Pour les actions énumérées à l'article 9, paragraphe 2, point a), 75 % des ressources budgétaires sont allouées aux actions relatives aux corridors du réseau central, 10 % aux actions relatives au réseau central en dehors des corridors du réseau central et 15 % aux actions relatives au réseau global.

PARTIE III – CORRIDORS DU RÉSEAU CENTRAL DE TRANSPORT ET TRONÇONS PRÉSÉLECTIONNÉS; TRONÇONS PRÉSÉLECTIONNÉS SUR LE RÉSEAU GLOBAL

1. Corridors du réseau central et tronçons présélectionnés

Corridor du réseau central «Atlantique»	
Tracé	Gijón – León – Valladolid A Coruña – Vigo – Orense – León

	Zaragoza – Pamplona/Logroño – Bilbao Tenerife/Gran Canaria – Huelva/Sanlúcar de Barrameda – Sevilla – Córdoba Algeciras – Bobadilla – Madrid Sines/Lisboa – Madrid – Valladolid Lisboa – Aveiro – Leixões/Porto – Douro Aveiro – Valladolid – Vitoria-Gasteiz – Bergara – Bilbao/Bordeaux – Tours – Paris – Le Havre/Metz – Mannheim/Strasbourg Saint Nazaire – Nantes – Tours		
Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	Evora – Merida	Rail
		Vitoria-Gasteiz – San Sebastián – Bayonne – Bordeaux	
		Aveiro – Salamanca	
		Douro (Via Navegável do Douro)	Voies navigables

Corridor du réseau central «Baltique – Adriatique»			
Tracé	Gdynia – Gdańsk – Katowice/Ślasków Gdańsk – Warszawa – Katowice Katowice – Ostrava – Brno – Wien Szczecin/Świnoujście – Poznań – Wrocław – Ostrava Katowice – Žilina – Bratislava – Wien Wien – Graz – Villach – Udine – Trieste Udine – Venezia – Padova – Bologna – Ravenna – Ancona Graz – Maribor – Ljubljana – Koper/Trieste		
Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	Katowice – Ostrava Katowice – Žilina Opole – Ostrava Bratislava – Wien Graz – Maribor Trieste – Divaca	Rail
		Katowice – Žilina Brno – Wien	Route
	Liaisons	Gloggnitz – Mürzzuschlag: tunnel de	Rail

	manquantes	base de Semmering Graz – Klagenfurt: ligne et tunnel ferroviaires de Koralm Koper – Divača	
--	------------	---	--

Corridor du réseau central «Méditerranée»			
Tracé	Algeciras – Bobadilla – Madrid – Zaragoza – Tarragona Sevilla – Bobadilla – Murcia Cartagena – Murcia – Valencia – Tarragona/Palma de Mallorca – Barcelona Tarragona – Barcelona – Perpignan – Marseille – Genova/Lyon – Torino – Novara – Milano – Bologna/Verona – Padova – Venezia – Ravenna/Trieste/Koper – Ljubljana – Budapest Ljubljana/Rijeka – Zagreb – Budapest – Frontière UA		
Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	Lyon – Torino: tunnel de base et voies d'accès	Rail
		Nice – Ventimiglia	
		Trieste – Divača	
		Ljubljana – Zagreb	
		Zagreb – Budapest	
		Budapest – Miskolc – Frontière UA	
	Liaisons manquantes	Lendava – Letenye	Route
		Vásárosnamény – Frontière UA	
		Perpignan – Montpellier	Rail
		Koper – Divača	
		Rijeka – Zagreb	Voies navigables
		Milano – Cremona – Mantova – Porto Levante/Venezia – Ravenna/Trieste	

Corridor du réseau central «Mer du Nord – Baltique»	
Tracé	Luleå – Helsinki – Tallinn – Riga

	Ventspils – Riga Riga – Kaunas Klaipeda – Kaunas – Vilnius Kaunas – Warszawa Frontière BY – Warszawa – Łódź – Poznań – Frankfurt/Oder – Berlin – Hamburg – Kiel Łódź – Katowice/Wrocław Katowice – Wrocław – Falkenberg – Magdeburg Szczecin/Świnoujście – Berlin – Magdeburg – Braunschweig – Hannover Hannover – Bremen – Bremerhaven/Wilhelmshaven Hannover – Osnabrück – Hengelo – Almelo – Deventer – Utrecht Utrecht – Amsterdam Utrecht – Rotterdam – Antwerpen Hannover – Köln – Antwerpen		
Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	Tallinn – Rīga – Kaunas – Warszawa: axe Rail Baltica, nouvelle ligne entièrement interoperable au gabarit UIC	Rail
		Świnoujście/Szczecin – Berlin	Rail/Voies navigables
		Corridor Via Baltica EE-LV-LT-PL	Route
	Liaisons manquantes	Kaunas – Vilnius	Rail
		Warszawa/Idzikowice – Poznań/Wrocław, y compris connexions à la plateforme de transport centrale prévue	
		Kiel Kanal	Voies navigables
		Berlin – Magdeburg – Hannover; Mittellandkanal; canaux ouest-allemands	
		Rhin, Waal	
		Noordzeekanaal, IJssel, Twentekanaal	

Corridor du réseau central «Mer du Nord – Méditerranée»

Tracé	Belfast – Dublin – Shannon Foynes/Cork Glasgow/Edinburgh – Liverpool/Manchester – Birmingham Birmingham – Felixstowe/London/Southampton London – Lille – Brussel/Bruxelles Amsterdam – Rotterdam – Antwerpen – Brussel/Bruxelles – Luxembourg Luxembourg – Metz – Dijon – Macon – Lyon – Marseille Luxembourg – Metz – Strasbourg – Basel Antwerpen/Zeebrugge – Gent – Dunkerque/Lille – Paris		
Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	Brussel/Bruxelles – Luxembourg – Strasbourg	Rail
		Terneuzen – Gent	Voies navigables
		Réseau Seine – Escaut et bassins hydrographiques de la Seine, de l'Escaut et de la Meuse connexes	
		Corridor Rhin-Scheldt	
	Liaisons manquantes	Albertkanaal/Canal Bocholt-Herentals	Voies navigables
		Dunkerque – Lille	

Corridor du réseau central «Orient/Méditerranée orientale»	
Tracé	Hamburg – Berlin Rostock – Berlin – Dresden Bremerhaven/Wilhelmshaven – Magdeburg – Dresden Dresden – Ústí nad Labem – Melnik/Praha – Lysá nad Labem/Poříčany – Kolin Kolin – Pardubice – Brno – Wien/Bratislava – Budapest – Arad – Timișoara – Craiova – Calafat – Vidin – Sofia Sofia – Plovdiv – Burgas Plovdiv – Frontière TR – Alexandroupoli – Kavala – Thessaloniki – Ioannina – Kakavia/Igoumenitsa Frontière ARYM – Thessaloniki Sofia – Thessaloniki – Athina – Piraeus/Ikonio – Heraklion – Lemesos (Vasiliko) – Lefkosia Athina – Patras/Igoumenitsa

Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	Dresden – Praha	Rail
		Wien/Bratislava – Budapest	
		Békéscsaba – Arad	
		Calafat – Vidin – Sofia – Thessaloniki	
		Frontière TR – Alexandroupoli	
		Frontière ARYM – Thessaloniki	
		Ioannina – Kakavia (frontière AL)	Route
		Hamburg – Dresden – Praha – Pardubice	Voies navigables
	Liaisons manquantes	Thessaloniki – Kavala	Rail

Corridor du réseau central «Rhin – Alpes»			
Tracé	Genova – Milano – Lugano – Basel Genova – Novara – Brig – Bern – Basel – Karlsruhe – Mannheim – Mainz – Koblenz – Köln Köln – Düsseldorf – Duisburg – Nijmegen/Arnhem – Utrecht – Amsterdam Nijmegen – Rotterdam – Vlissingen Köln – Liège – Bruxelles/Brussel – Gent Liège – Antwerpen – Gent – Zeebrugge		
Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	Zevenaar – Emmerich – Oberhausen	Rail
		Karlsruhe – Basel	
		Milano/Novara – Frontière CH	
		Basel – Antwerpen/Rotterdam – Amsterdam	Voies navigables
	Liaisons manquantes	Genova – Tortona/Novi Ligure	Rail

Corridor du réseau central «Rhin – Danube»
--

Tracé	Strasbourg – Stuttgart – München – Wels/Linz		
	Strasbourg – Mannheim – Frankfurt – Würzburg – Nürnberg – Regensburg – Passau – Wels/Linz		
	München/Nürnberg – Praha – Ostrava/Přerov – Žilina – Košice – Frontière UA		
	Wels/Linz – Wien – Bratislava – Budapest – Vukovar		
	Wien/Bratislava – Budapest – Arad – Braşov/Craiova – Bucureşti – Constanta – Sulina		
Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	München – Praha	Rail
		Nürnberg – Plzen	
		München – Mühldorf – Freilassing – Salzburg	
		Strasbourg – Kehl Appenweier	
		Hranice – Žilina	
		Wien – Bratislava/Budapest	
		Bratislava – Budapest	
		Békéscsaba – Arad	
		Danube (Kehlheim – Constanţa/Midia/Sulina) et bassins hydrographiques de la Save et la Tisza	Voies navigables
		Zlín – Žilina	Route
	Liaisons manquantes	Stuttgart – Ulm	Rail
		Salzburg – Linz	
		Arad – Craiova	
		Bucureşti – Constanţa	

Corridor du réseau central «Scandinavie – Méditerranée»	
Tracé	Frontière RU – Hamina/Kotka – Helsinki – Turku/Naantali – Stockholm – Örebro – Malmö
	Narvik/Oulu – Luleå – Umeå – Stockholm
	Oslo – Goteburg – Malmö – Trelleborg

	Malmö – København – Fredericia – Aarhus – Aalborg – Hirtshals/Frederikshavn København – Kolding/Lübeck – Hamburg – Hannover Bremerhaven – Bremen – Hannover – Nürnberg Rostock – Berlin – Leipzig – München Nürnberg – München – Innsbruck – Verona – Bologna – Ancona/Firenze Livorno/La Spezia – Firenze – Roma – Napoli – Bari – Taranto – Valletta Napoli – Gioia Tauro – Palermo/Augusta – Valletta		
Tronçons présélectionnés	Tronçons transfrontaliers	Frontière RU – Helsinki	Rail
		København – Hamburg: voies d'accès de la liaison fixe du Fehmarn Belt	
		München – Wörgl – Innsbruck – Fortezza – Bolzano – Trento – Verona: tunnel de base du Brenner et ses voies d'accès	
		København – Hamburg: liaison fixe du Fehmarn Belt	Rail/Route

2. Tronçons présélectionnés sur le réseau global

Les tronçons transfrontaliers du réseau global visés à l'article 9, paragraphe 2, point a) ii), du présent règlement comprennent notamment les tronçons suivants:

Dublin – Strabane – Letterkenny	Route
Pau – Huesca	Rail
Lyon – Frontière CH	Rail
Athus – Mont-Saint-Martin	Rail
Antwerpen – Duisburg	Rail
Mons – Valenciennes	Rail
Gent – Terneuzen	Rail
Heerlen – Aachen	Rail
Groningen – Bremen	Rail
Stuttgart – Frontière CH	Rail

Berlin – Rzepin/Horka – Wrocław	Rail
Praha – Linz	Rail
Villach – Ljubljana	Rail
Pivka – Rijeka	Rail
Plzeň – České Budějovice – Wien	Rail
Wien - Gyor	Rail
Graz - Gyor	Rail
Neumarkt-Kalham - Mühldorf	Rail
Corridor Amber PL-SK-HU	Rail
Corridor Via Carpathia, frontière BY/UA-PL-SK-HU-RO	Route
Budapest – Osijek – Svilaj (frontière BA)	Route
Faro – Huelva	Rail
Porto – Vigo	Rail
Giurgiu – Varna/Bourgas	Rail
Svilengrad – Pithio	Rail

PARTIE IV – SELECTION DES PROJETS TRANSFRONTALIERS DANS LE DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES

1. Objectif des projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables

Les projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables favorisent la coopération transfrontalière entre les États membres dans le domaine de la planification, du développement et de l'exploitation rentable des sources d'énergie renouvelables.

2. Critères généraux

Pour obtenir le statut de projet transfrontalier dans le domaine des énergies renouvelables, un projet doit satisfaire à l'ensemble des critères généraux suivants:

- (a) il s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération ou de toute autre forme d'accord entre des États membres et/ou entre des États membres et des pays tiers, conformément aux articles 6, 7, 9 ou 11 de la directive 2009/28/CE;
- (b) il permet de réaliser des économies dans le déploiement des énergies renouvelables et/ou comporte des avantages du point de vue de l'intégration des systèmes, de la sécurité d'approvisionnement ou de l'innovation par rapport à un projet similaire mis en œuvre par l'un des États membres participants agissant seul;
- (c) les avantages globaux potentiels de la coopération l'emportent sur les coûts, y compris sur le long terme, tels qu'évalués sur la base de l'analyse coûts-avantages visée au point 3 et en appliquant la méthodologie visée à l'article [7].

3. Analyse coûts-avantages

L'analyse coûts-avantages visée au point 2 c) ci-dessus tient compte, pour chacun des États membres ou des pays tiers participants, de l'incidence sur, entre autres, les aspects suivants:

- (a) les coûts de production d'électricité;
- (b) les coûts d'intégration des systèmes;
- (c) les coûts de soutien;
- (d) les émissions de gaz à effet de serre;
- (e) la sécurité de l'approvisionnement;
- (f) la pollution atmosphérique et autre pollution locale;
- (g) l'innovation.

4. Procédure

Les promoteurs, y compris les États membres, d'un projet susceptible d'être sélectionné en tant que projet transfrontalier dans le domaine des énergies renouvelables s'inscrivant dans le cadre d'un accord de coopération ou de toute autre forme d'accord entre des États membres et/ou entre des États membres et des pays tiers, conformément aux articles 6, 7, 9 ou 11 de la directive 2009/28/CE, présentent à la Commission une demande de sélection du projet en vue de l'obtention du statut de projet transfrontalier dans le domaine des énergies renouvelables. La demande contient les informations utiles permettant à la Commission d'évaluer le projet à l'aune des critères énoncés aux points 2 et 3, en conformité avec la méthodologie visée à l'article 7.

La Commission veille à ce que les promoteurs aient la possibilité de demander le statut de projet transfrontalier dans le domaine des énergies renouvelables au moins une fois par an.

La Commission procède à des consultations appropriées de la liste des projets soumis en vue de l'obtention du statut de projet transfrontalier dans le domaine des énergies renouvelables.

La Commission évalue les demandes à l'aune des critères énoncés aux points 2 et 3.

Lors de la sélection des projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables, la Commission vise un nombre total de projets qui soit gérable. La Commission veille à assurer un équilibre géographique approprié lors de la sélection des projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables. Les groupements régionaux peuvent être utilisés pour la sélection des projets.

Un projet ne peut pas être sélectionné en tant que projet transfrontalier dans le domaine des énergies renouvelables ou se voit retirer son statut si son évaluation était fondée sur des informations erronées qui constituaient un facteur déterminant dans l'évaluation ou si le projet ne respecte pas le droit de l'Union.

La Commission publie sur son site internet la liste des projets transfrontaliers sélectionnés dans le domaine des énergies renouvelables.

PARTIE V – PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN PORTANT SUR LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE CONNECTIVITÉ NUMÉRIQUE

1. Connectivité en gigabit pour les acteurs socio-économiques

Les actions sont classées par priorité en tenant compte de la fonction des acteurs socio-économiques, de la pertinence des services et des applications numériques rendus possibles grâce à la connectivité sous-jacente, des avantages socio-économiques potentiels pour les citoyens, les entreprises et les communautés locales, ainsi que des retombées potentielles sur le plan de la connectivité. Le budget disponible est attribué en veillant à assurer un équilibre géographique entre les États membres.

La priorité est accordée aux actions contribuant à:

- fournir une connectivité en gigabit aux hôpitaux et aux centres médicaux, dans le cadre des actions menées pour numériser les systèmes de santé aux fins d'améliorer le bien-être des citoyens de l'UE et de modifier la manière dont les services de santé et de soins sont dispensés aux patients¹;
- fournir une connectivité en gigabit aux centres d'éducation et de recherche, dans le cadre des actions menées en vue de combler la fracture numérique, d'innover dans les systèmes d'éducation, d'améliorer les acquis d'apprentissage, de renforcer l'équité et d'accroître l'efficacité².

2. Connectivité sans fil dans les communautés locales

Les actions visant à fournir une connectivité sans fil locale gratuite et sans conditions discriminatoires dans les centres de la vie publique locale, y compris dans des espaces extérieurs accessibles au grand public qui jouent un rôle important dans la vie publique des communautés locales, bénéficient d'un financement si elles:

¹ Voir également COM(2018) 233 final – Communication de la Commission «Permettre la transformation numérique des services de santé et de soins dans le marché unique numérique; donner aux citoyens les moyens d'agir et construire une société plus saine».

² Voir également COM(2018) 22 final – Communication de la Commission concernant le plan d'action en matière d'éducation numérique.

- sont mises en œuvre par un organisme du secteur public visé dans le paragraphe ci-dessous qui est capable de planifier et de superviser l'installation ainsi que d'assurer, pendant une durée minimale de trois ans, le financement des frais de fonctionnement de points d'accès sans fil locaux en intérieur ou en extérieur dans des espaces publics;
- s'appuient sur des réseaux numériques à haute capacité pouvant fournir aux utilisateurs une expérience internet de haute qualité qui:
- est gratuite et sans conditions discriminatoires, facile d'accès, sécurisée, et qui utilise les équipements disponibles les plus récents et les plus performants, capables de fournir une connectivité à haut débit à leurs utilisateurs; et
- permet l'accès à des services numériques innovants;
- utilisent l'identité visuelle commune qui sera fournie par la Commission et comportent un ou des liens vers les outils en ligne associés;
- s'engagent à fournir les équipements nécessaires et/ou les services d'installation correspondants conformément à la législation applicable pour que ces projets n'entraînent pas de distorsion injustifiée de la concurrence.

Un concours financier est mis à la disposition des organismes du secteur public, au sens de l'article 3, point 1), de la directive (UE) 2016/2102 du Parlement européen et du Conseil³ qui s'engagent à fournir, conformément au droit national, une connectivité sans fil locale gratuite et sans conditions discriminatoires en installant des points d'accès sans fil locaux.

Les actions financées ne peuvent faire double emploi avec des offres gratuites privées ou publiques existantes présentant des caractéristiques analogues, y compris en ce qui concerne la qualité, dans le même espace public.

Le budget disponible est attribué en veillant à assurer un équilibre géographique entre les États membres.

Chaque fois que cela s'avère pertinent, la coordination et la cohérence sont assurées grâce à des actions soutenues par le MIE permettant l'accès des acteurs socio-économiques à des réseaux à très haute capacité capables de fournir une connectivité en gigabit.

3. Liste indicative des corridors 5G pouvant bénéficier d'un financement

Conformément aux objectifs fixés par la Commission visant à édifier une société du gigabit dans le but de garantir une couverture 5G ininterrompue le long des grands axes de transport terrestre d'ici à 2025⁴, les actions menées dans le but de garantir une couverture ininterrompue avec des systèmes 5G, conformément à l'article 9, paragraphe 4, point c), comprennent, dans un premier temps, des actions sur des tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA⁵, et, dans un second temps, des actions sur des tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA le long des corridors,

³ Directive (UE) 2016/2102 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public (JO L 327 du 2.12.2016, p. 1).

⁴ Connectivité pour un marché unique numérique compétitif – Vers une société européenne du gigabit – COM(2016) 587 final.

⁵ Mobilité connectée et automatisée.

comme indiqué dans le tableau ci-dessous (liste indicative). Les corridors RTE-T servent de base à cette fin, mais le déploiement de la 5G ne se limite pas nécessairement à ces corridors⁶.

Corridor du réseau central «Atlantique»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	Porto – Vigo et Merida – Evora
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Metz – Paris – Bordeaux – Bilbao – Vigo – Porto – Lisbonne Bilbao – Madrid – Lisbonne
Corridor du réseau central «Baltique – Adriatique»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	-
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Gdansk – Varsovie – Brno – Vienne – Graz – Ljubljana – Trieste
Corridor du réseau central «Méditerranée»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	-
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Budapest – Zagreb – Ljubljana / Rijeka / <i>Split</i>
Corridor du réseau central «Mer du Nord – Baltique»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	Corridor baltique (à définir)
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Tallinn – Kaunas
Corridor du réseau central «Mer du Nord – Méditerranée»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	Metz – Merzig – Luxembourg Rotterdam – Anvers – <i>Eindhoven</i>

⁶ Les tronçons en italique sont situés en dehors des corridors du réseau central RTE-T mais sont inclus dans les corridors 5G

la MCA	
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Amsterdam – Rotterdam – Breda – Lille – Paris Bruxelles – Metz – Bâle Mulhouse – Lyon – Marseille
Corridor du réseau central «Orient/Méditerranée orientale»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	Sofia – Thessalonique – Belgrade
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Berlin – Prague – Brno – Bratislava Timisoara – Sofia – Frontière TR Sofia – Thessalonique – Athènes
Corridor du réseau central «Rhin – Alpes»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	Bologne – Innsbruck – Munich (corridor de Brenner)
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Rotterdam – Oberhausen – Francfort (M) Bâle – Milan – Gênes
Corridor du réseau central «Rhin – Danube»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	-
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Francfort (M) – Passau – Vienne – Budapest – Bucarest – Constanta Karlsruhe – Munich – Salzbourg – Wels Francfort (M) – Strasbourg
Corridor du réseau central «Scandinavie – Méditerranée»	
Tronçons transfrontaliers en vue d'une expérimentation de la MCA	Oulu – Tromsø <i>Oslo – Stockholm – Helsinki</i>
Tronçons plus longs en vue d'un déploiement à plus grande échelle de la MCA	Turku – Helsinki – Frontière russe Stockholm / Oslo – Malmö Malmö – Copenhague – Hambourg – Wurtzbourg

	Nuremberg – Munich – Vérone Rosenheim – Bologna – Naples – Catane – Palerme Naples – Bari – Tarento
--	---